

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
POSTE :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

30 Juillet 1875.

Bulletin politique.

Tandis que l'Assemblée se dispose à prendre ses vacances et que la Bourse, ayant en perspective trois longs mois de tranquillité, reste de plus en plus fidèle à la hausse, il se passe en Orient des faits qui jusqu'ici, sans doute, n'offrent pas une très-haute gravité, mais dont le développement pourrait bien venir troubler cette douce quiétude ; ainsi renaitraient, en effet, des questions auxquelles nul Etat en Europe, fût-ce la République du 25 février, ne saurait rester indifférent.

Il s'agit de l'insurrection commencée en Herzégovine, ou, si ce mot d'insurrection, même atténué de la sorte, paraît trop fort, il s'agit de l'agitation, accompagnée de prise d'armes, dont cette province turque est depuis un mois le théâtre.

Les premiers avis de Constantinople préentaient cette affaire comme peu sérieuse et surtout comme n'intéressant en aucune façon la politique générale. Simple question de taxe, disait-on ; quelques paysans refusaient de payer l'impôt aux seigneurs ou aux employés turcs. C'est un incident qui se reproduit presque chaque année à l'époque de la moisson, et il ne fallait pas y attacher la moindre importance. Ces jours derniers encore, les dépêches télégraphiques provenant de la même source témoignaient d'un imperturbable optimisme, et donnaient à entendre que le gouvernement ottoman était pleinement rassuré sur les suites de cette échauffourée. Les correspondances adressées aux journaux les moins hostiles au gouvernement ottoman sont loin de confirmer les assertions de la télégraphie officieuse. Non-seulement il en ressort que les forces dont disposent les révoltés ne sont point à dédaigner et que déjà des rencontres sanglantes ont eu lieu entre eux et les troupes turques ; mais, au point de vue politique, il semble bien établi que ce qui se produit actuellement en Herzégovine se rattache à des combinaisons menaçantes pour « l'intégrité de l'empire ottoman, » ce fameux « principe » si solennellement proclamé naguère et que nous verrons peut-être renié par la diplomatie, comme tant d'autres plus respectables et plus dignes de ce nom.

Nous n'avons pas aujourd'hui à entrer, sous ce rapport, dans les détails des informations qui restent encore assez confuses. Mais il est hors de doute que des émissaires venus du dehors ont contribué à déterminer ce mouvement insurrectionnel ; ils venaient, dit-on, de la Serbie d'une part, et du Montenegro de l'autre. Les plans ultérieurs de ces émissaires serbes et monténégrins sont-ils identiques ? Il est permis d'en douter. Des projets variés s'agitent parmi les Slaves pour l'émancipation et la reconstitution des peuples de leur race qui sont soumis à la domination de la Porte, et il est évident aussi que les solutions préférées des cabinets qui suivent de plus près ces questions sont également bien diverses. C'est là précisément ce qui rend si redoutable la réouverture de la question orientale, qui finira pourtant un jour ou l'autre par éclater ; et c'est aussi ce qui attire l'attention sur la révolte de l'Herzégovine, — ce petit pays de 290,000 habitants. On est autorisé à se demander si ce

n'est point « l'allumette » qui s'enflamme, et si l'incendie ne va pas se déclarer.

Nous disions que les excitations paraissent être parties du Montenegro et de la Serbie ; les Herzégoviens ont de même, assure-t-on, reçu des encouragements venus de la Croatie et de la Dalmatie. Le gouvernement autrichien est, assurément, étranger à ces menées, et les gouvernements serbe et monténégrin font eux-mêmes leurs efforts pour ne pas se compromettre, du moins avant l'heure. Mais les révoltés et les partis qui les soutiennent au dehors se préoccupent fort peu de causer des embarras à la diplomatie. *Vive François-Joseph, roi de Croatie !* telle est la devise qu'ils ont inscrite sur leurs drapeaux. L'annexion de l'Herzégovine et de la Bosnie à la Croatie autrichienne, voilà une idée qui doit sourire aux Slaves, sujets de l'empire austro-hongrois, et le général de Rodich, gouverneur de Dalmatie, Serbe des Confins militaires, ne craint nullement de s'en déclarer partisan. Il est donc aisé de se rendre compte de la situation difficile que ces événements, au premier abord si minimes, sont de nature à créer en particulier à l'Autriche, ainsi que des conflits d'intérêts, et, par suite, des complications qu'ils peuvent susciter.

Nous savions, depuis plusieurs mois, et nous l'avions dit, qu'au sein des grands cabinets on se préoccupait vivement du réveil possible et peut-être prochain de la question d'Orient. Cette préoccupation pouvait être jugée alors prématurée sinon chimérique ; on voit si elle était justifiée.

Plus d'une fois d'ailleurs, depuis trois ans, nous avons indiqué comme une cause de perturbation et un péril pour « l'alliance des trois empereurs » ce réveil futur de la question d'Orient. Touchons-nous au moment où la scission devra forcément s'accomplir ? — *Sébastien Laurentie.*

Nous lisons dans l'*Opinion nationale* :

« Vive l'Herzégovine ! Donnons aide à nos frères ! Tels sont les cris qui ont retenti le 22 de ce mois dans les rues d'Athènes, devenues le théâtre d'une grande manifestation en faveur des insurgés.

» Cette nouvelle est très-significative : les sentiments qu'on éprouve dans la capitale du royaume hellénique régnent dans la principauté serbe ; ils agitent sourdement la Roumanie, font tressaillir le Montenegro et ne sont étrangers à aucune des provinces de la Turquie d'Europe, ni aux populations slaves de l'empire austro-hongrois, ni à celles du grand empire de Russie.

» Telle est, au vrai, la situation. Les sujets chrétiens du sultan aspirent tous à la délivrance, et ils ont contre la Turquie trois motifs de haine qui jamais ne s'apaiseront : le souvenir des malheurs passés, continuellement vivifié par les misères présentes, le désir ardent de l'indépendance et la vivacité des sentiments religieux, qui, en Orient, priment encore les intérêts politiques. Une seule chose aurait pu sauver la Turquie. Il y a quinze ans que nous nous efforçons de le faire comprendre à la Sublime Porte. C'est la constitution de la Turquie en empire fédératif, avec pleine autonomie pour les nationalités et un parlement central à Constantinople.

» Mais les Turcs ne veulent rien comprendre, et leur destinée, sur le grand navire qu'ils sont incapables de diriger, c'est indubitablement d'être jetés un jour par-dessus bord. Nous ne voulons pas dire que l'insurrection actuelle soit appelée à nettoyer

elle-même les étables d'Augias de la Péninsule orientale de l'Europe ; mais si elle ne remplit pas cette tâche, une autre l'accomplira. Voilà l'avenir.

» Dans l'état présent des choses, tout dépend de la tournure que prendront les événements militaires et des résolutions qui ont été ou qui pourront être prises à Saint-Petersbourg, à Vienne et à Berlin.

» On voit donc que la levée de boucliers de l'Herzégovine est un fait de haute gravité et auquel nous pourrions nous trouver plus intéressés qu'on ne se l'imagine, en général, sur les bords de la Seine. Si, en effet, le feu de paille devenait incendie, nous assisterions bientôt à un nouveau remaniement de la carte de l'Europe, qui se ferait sans nous et probablement à notre détriment.

» Quoi qu'il en soit, les hostilités sérieuses ont commencé, et il ne paraît pas, d'après la dépêche que nous avons reproduite, qu'elles aient été défavorables aux insurgés. »

Chronique générale.

La proposition Brisson, relative au rétablissement des élections partielles, est définitivement abandonnée par son auteur. Il est inexact que M. Louis Blanc et tout autre membre de l'extrême gauche songe à reprendre pour son compte cette proposition.

Relativement aux élections partielles sénatoriales, on dit que le gouvernement se montrerait disposé à consentir que les élections pour les sénateurs aient lieu d'une façon partielle et au fur et à mesure des vacances qui se produiraient.

M. le maréchal de Mac-Mahon et M. de Meaux, ministre de l'agriculture et du commerce, se sont rendus mercredi à Grignon, pour voir faire la moisson mécaniquement. Ils ont assisté au coupage des blés, à l'aide des moissonneuses anglaises de Samuelson.

On nous apprend que le lauréat du concours poétique institué dernièrement par l'Exposition maritime et fluviale ne peut être retrouvé, et qu'on ne sait à quelle adresse envoyer la récompense de 4,000 fr. attaché au prix de la *Navigatio*.

M. Durieu, le lauréat proclamé, est, paraît-il, inconnu au Puy, où on le croyait professeur, et à Mâcon, où il était né, disait-on, encore.

C'est, croyons-nous, la première fois qu'on a tant de mal à retrouver un poète pour lui remettre un prix de mille francs.

Les achats de chevaux continuent à fournir à la presse un thème d'informations et de polémiques, qui ne manquent pas d'intérêt. Pendant que la presse allemande indique l'impossibilité pour le gouvernement impérial de révoquer la mesure par laquelle il a interdit l'exportation des chevaux sur toute l'étendue de son territoire, au mois de février dernier, afin d'empêcher de prétendues commandes françaises, une feuille de Vienne annonce que la Prusse procède sur une vaste

échelle à des achats de cette nature, le long de la frontière de Gallicie.

Enfin, il résulte d'informations publiées par l'*Avenir militaire*, que l'on signale de nombreux convois de chevaux venant des Carpathes, soit par les routes, soit par les voies ferrées, dans les environs de Biala. D'après l'*Avenir militaire*, il aurait été importé en Allemagne environ 40,000 chevaux dans la première quinzaine de juillet.

(*Moniteur.*)

On lit dans le *Constitutionnel* :

Le bruit court que le général La Marmora, qui doit se rendre sous peu à Paris, aurait une entrevue avec le maréchal de Mac-Mahon, et qu'il serait chargé d'une mission diplomatique.

Le mois prochain, dit l'*Univers*, aura lieu le voyage d'instruction des officiers allemands du grand état-major. Ce voyage se fera en Hanovre ; 40 officiers y prendront part sous les ordres de M. de Moltke.

On lit dans la *France* :

L'autre jour, il y a eu une séance d'un vif intérêt à l'Académie. On discutait le dictionnaire, et l'on était enfin arrivé au mot *République*. M. Caro, plus philosophe que démocrate, et plus libéral que républicain, présidait l'illustre assemblée, en sa qualité de chancelier. M. Mignet, M. Cavillier-Fleury, M. Jules Favre, M. de Broglie avaient tous parlé, et le débat restait incertain et confus.

Qui donc définira la République ?

Alors un académicien se lève, à la grande surprise de ses collègues. Jusqu'ici il était resté silencieux. Il est le seul immortel dont on n'ait pas encore entendu la voix, car il est le seul qui ait été admis sans discours de réception ; c'est M. Emile Olivier qui va définir la République.

La définition est claire, simple, nette et forte ; elle consiste dans la formule suivante :

REPUBLIQUE. — Etat dans lequel le gouvernement est conféré par l'élection, et dont le chef n'est pas héréditaire.

L'Académie a adopté cette définition à l'unanimité.

Plus heureux que M. Wallon, qui a organisé une République très-contestée, M. Emile Olivier aura du moins l'honneur d'en avoir précisé le sens incontestable.

On mande de Vienne au *Times* que Derwish pacha a informé par le télégraphe le gouvernement ottoman que ses « paternelles » exhortations aux insurgés de l'Herzégovine sont restées sans résultat. Il annonce que les opérations militaires de Selim pacha à Nevesinje, de Vely bey à Sfoao et du major Selim effendi à Belik ont amené la dispersion des bandes insurgées.

Le correspondant du *Standard*, à Vienne, lui écrit que beaucoup de catholiques grecs se sont réunis aux insurgés de l'Herzégovine. Le journal monténégrin *Glas Crnogosea* publie encore la défense de prêter main-forte aux insurgés et promet aux fugitifs qu'ils trouveront un asile dans le Monténégro. Mais une escarmouche a eu lieu entre les Monténégrins et les Turcs au sujet

d'une bergère monténégrine qui aurait été, dit-on, outragée par ces derniers.

Une dépêche de Vienne, adressée au même journal, annonce que l'Obzoz, l'organe de la majorité de la Diète croate, fait appel aux volontaires de la Croatie, de l'Esclavonie et de la Serbie, pour organiser des légions qui porteront secours aux insurgés de l'Herzégovine.

LA RÉVOLUTION, C'EST LA RUINE.

Ce fut un beau temps que celui de cette Saturnale, qui prendra dans l'histoire le nom de : Gouvernement de la Défense Nationale.

Tous les fruits secs de la démocratie, jusqu'alors sevrés des douceurs du pouvoir, s'en donnèrent à cœur joie. Du jour au lendemain, les préfetures, les sous-préfetures, les administrations, furent envahies par ces incapables de la veille, devenus nos maîtres par la grâce du 4 septembre, et les camaraderies d'estaminet.

On sait ce qu'il nous en a coûté ; et l'on se souviendra longtemps de ces fantoches ridicules qui s'appelaient Delpech à Marseille, Duportal Tout-un-Monde à Toulouse, Massicault à Limoges, sans parler des autres...

Dans le nombre, on comptait des sectaires implacables, des jacobins, heureux de mettre en pratique les maximes subversives qu'ils n'avaient pu qu'exposer auparavant dans des revues inconnues et dans des livres ignorés.

Un de ces produits les plus remarquables fut le citoyen Challemel-Lacour, aujourd'hui député, et qui fit à Lyon la belle besogne que nos lecteurs connaissent.

Ce n'était certes pas le premier venu : dogmatiste émérite, révolutionnaire à froid, il s'était fait un nom par des publications où le dogme révolutionnaire était affirmé avec une solennité sacerdotale, et une élégance de style inconnue d'habitude à ses amis politiques comme toutes les autres élégances. Avec cela homme d'exécution, il eût en 93 fait bonne figure au comité de salut public. On n'a pas, d'ailleurs, oublié son fameux : « Fusillez-moi tous ces gens-là ! » Il est vrai qu'il a démenti le propos ; mais tout mauvais cas est niable, et on sait ce que valent les dénégations républicaines.

Donc M. Challemel-Lacour fut envoyé comme préfet à Lyon. Hélas ! ce fut une triste comédie qui se joua alors. M. Challemel-Lacour, poussé par cette fameuse queue radicale, qui gêne tant aujourd'hui M. Gambetta, livra la ville de Lyon et le département du Rhône à l'arbitraire des démagogues. Le règne du bon plaisir y dura longtemps, et les honnêtes gens en frémissent encore.

Arrestations arbitraires, détentions illégales, mesures dictatoriales, rien ne manqua, pas même l'assassinat.

Il serait vraiment trop long de donner la liste de toutes les violations consécutives et répétées de la loi ; deux volumes n'y ont pas suffi, nous sommes à plus forte raison obligés de nous borner. Mais pour fournir un exemple de l'administration du citoyen Challemel-Lacour, voici ce qui se passa à Caluire, une bourgade voisine de Lyon : on jugera par là du reste.

Les frères des écoles chrétiennes possédaient un noviciat, où se formaient ces instituteurs et ces infirmiers dévoués que la France entière respecte.

En sa qualité de libre-penseur, M. Challemel-Lacour les déteste. Il estime leur œuvre inutile, et même nuisible. Aussi lorsque, le 28 septembre 1870, M. Vassel, maire de Caluire, lui demanda son approbation pour une décision de son conseil municipal qui réquisitionnait leur établissement, n'hésita-t-il pas à la donner.

Le 2 octobre, fort de cette approbation, M. Vassel fait envahir le noviciat, chasse les frères, jette à la porte ceux qui étaient malades, et installe à leur place un nommé Brack, qui depuis a eu maille à partir avec la justice.

Inutile de dire que Brack, considérant le noviciat comme une propriété nationale, vida les caves et fit maison nette, aidé dans cette besogne méritoire par les francs-tireurs hétéroclites, qui se prélassaient en uniformes insensés dans les rues de Lyon, loin des balles prussiennes et à l'abri des rigueurs de l'hiver.

L'orgie et le pillage durèrent tant que dura la dictature de M. Challemel-Lacour. Mais tout a une fin, et, le 17 mars 1871,

quand la France fut débarrassée des étreintes des fous furieux, les frères purent rentrer dans leur noviciat.

Les dégâts causés par les bandes garibaldiennes et les amis de M. Challemel-Lacour s'élevaient à près de deux cent mille francs. Les frères s'adressèrent aux juges, et, le 19 juin 1872, le tribunal de Lyon rendait un arrêt qualifiant d'attentat contre les personnes et les propriétés les actes qui avaient accompagné l'occupation de leur établissement. M. Challemel-Lacour était en outre condamné à une forte indemnité.

Ce n'était que justice ; mais M. Challemel-Lacour n'entendait pas de cette oreille. D'un jugement sans sanction pécuniaire, il eût peut-être fait bon marché, mais sa bourse étant menacée, c'était le toucher dans ses œuvres vives.

M. Challemel-Lacour en appela. Heureusement, il est encore des juges à Lyon, et, le 6 juillet dernier, à la suite de considérants écrasants et qui marquent à l'épave comme un fer rouge M. Challemel, la Cour d'appel a confirmé en ses points principaux le jugement de première instance et porté à 36,876 fr. la carte à payer par l'ex-préfet.

Voilà qui va rassurer les honnêtes gens et qui donnera à réfléchir aux ambitieux.

La violence n'a qu'un temps, la justice est éternelle ; et, pour être lente, son action n'en est pas moins sûre.

De tout cela, il ressort un enseignement : c'est que, lorsque les républicains sont les maîtres, il n'existe plus :

Ni lois,
Ni propriété,
Ni sécurité.

Et ce ne sont pas seulement les riches qui ont à redouter ce régime imbécile, quand il n'est pas sanguinaire, mais toi aussi, Jacques Bonhomme ; car pour eux la propriété c'est le vol, et le champ que tu fertilises de tes sueurs, la maison que tu bâtis pour tes enfants te seront enlevés comme l'a été aux frères leur établissement de Caluire.

La Révolution, c'est la ruine : ne l'oublie pas, Jacques Bonhomme.

(Journal de la Vienne.)

L'ABORDAGE DE LA JEANNE D'ARC PAR LE FORFAIT.

La Gazette du Midi publie les renseignements suivants sur l'abordage de la Jeanne d'Arc par le Forfait, qui a coulé peu après par suite des graves avaries dans sa coque :

« L'escadre d'évolutions venait de quitter Smyrne à cause du choléra qui est actuellement dans tout le Levant, et faisait route pour la France depuis le 4 juillet, lorsque, arrivée entre l'île Monte-Cristo et la Corse, l'amiral baron de la Roncière, commandant en chef, signala à tous les bâtiments que l'on enverrait tous les matelots corses en permission. Elle se trouvait en ce moment en vue de Bastia, à 10 ou 12 milles au large. L'intention de l'amiral était de séjourner dans ce port environ quatre ou cinq jours, afin de faire des expériences de torpilles avant de rallier les eaux du golfe Jouan.

« L'escadre marchait sur deux lignes de file, le Magenta et l'Armide, bâtiments amiraux, en tête.

« Mercredi 24 juillet, vers midi, à midi dix minutes, par un temps clair et une mer des plus calmes, l'amiral appela à l'ordre le Forfait, l'invitant à venir sur babord vers lui, probablement pour prendre les permissionnaires corses qui, en ce moment, étaient à se changer. Le commandant Viville s'empressa d'obéir à l'ordre de l'amiral ; mais au lieu de passer derrière la Jeanne d'Arc, ce qu'exigeait la prudence, il voulut couper la ligne par l'avant de cette corvette, commandée par le capitaine de vaisseau Fleuriot de Langle, et vint se heurter violemment à l'éperon de ce cuirassé avec une vitesse de 8 à 10 nœuds, et se fit une large ouverture sur son avant.

« Il plongea sur son avant, se releva aussitôt après, et lorsque la mer l'eut envahi, il s'enfonça horizontalement dans les flots, où il disparut entièrement dans l'espace de 16 minutes.

« L'équipage se jeta à la mer et fut recueilli par les embarcations de l'escadre, dont les premières arrivées sur le lieu du sinistre furent celles du Château-Renaud, commandant baron Grivel.

« Dans cette triste circonstance aucun cri de terreur n'a été poussé par personne, et l'amiral a félicité l'équipage de son sang-

froid lorsqu'il a été conduit à bord du Magenta.

« Le commandant Viville a réuni sur le pont de ce vaisseau tous les maîtres du Forfait, et tout en leur exprimant combien il était affecté de la perte de son bâtiment, il leur a déclaré que, quoi qu'il arrivât, il en assumait toute la responsabilité. »

Voici encore d'autres détails :

Lorsque l'éperon de la Jeanne d'Arc eut enlevé presque tout le flanc gauche du Forfait, l'eau se précipita avec violence par cette immense ouverture, envahit et submergea chaudière et machine. Il devint, par suite, impossible au Forfait de stopper.

C'est dans cette position que, marchant à toute vapeur, il s'enfonçait à vue d'œil et s'éloignait de plus en plus de l'escadre. Il avait perdu plus de la moitié de ses canots par suite de l'abordage, et filait encore plus de huit nœuds, il lui était difficile de maintenir les deux embarcations qui lui restaient le long de son bord pour y faire embarquer les malades, puis les mousses et le plus d'hommes possible ne sachant pas nager. Cependant, on parvint à y embarquer un grand nombre d'hommes et à en adjoindre plusieurs plongés dans la mer et se tenant d'une main cramponnés à ces canots.

Les avirons, les mâts, tout ce qui pouvait flotter fut envoyé à la mer pour soutenir les hommes auxquels il fut ordonné de se jeter à l'eau pour ne pas être entraînés par le navire quand il sombrerait.

Le commandant, plein de sang-froid, secondé par tous les officiers, songeait à munir d'un soutien tous les hommes de son équipage, et ce n'est que lorsque le bâtiment s'est complètement enfoncé que, ne sachant pas nager lui-même, il a pu cependant gagner un canot du Château-Renaud qui arrivait sur le lieu du sinistre. On vit alors le pauvre aviso s'abîmer sous les flots. L'extrémité de sa mâture disparut 23 minutes après l'abordage.

La perte du Forfait est des plus regrettables pour la marine de l'Etat dont il était, dans son genre, un des types les mieux réussis. Ce navire, qui est classé comme un croiseur de 3^e classe, était un aviso en bois à grande vitesse ; sa machine de 230 chevaux, combinée avec une voilure suffisante, le rendait apte aux missions les plus lointaines, aussi bien qu'à tout service demandant une grande rapidité de marche. Son équipage était de 454 hommes, et son artillerie se composait de six bouches à feu. Sa valeur, d'après l'inventaire des bâtiments de la flotte, était de 1,382,000 fr., y compris l'armement et le matériel au complet.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Mercredi, sous la présidence de M. le curé de Saint-Pierre, a eu lieu la distribution des prix chez les Frères de la doctrine chrétienne. Là se trouvaient réunis, avec le clergé de la ville, M. le colonel Jacquemin, plusieurs officiers de l'École de cavalerie et un grand nombre de parents et d'amis de cette excellente institution. On a remarqué que l'assistance était plus nombreuse encore que l'année dernière.

Un élève, Alfred Sigogne, que nous avons vu, ensuite, chargé de prix et de couronnes, a commencé par remercier, avec des paroles qui sortaient du cœur, les membres du comité protecteur des Frères, du grand bienfait de l'instruction et de l'éducation chrétiennes qu'ils lui avaient procuré, et, en proclamant sa reconnaissance pour les bons Frères, il a fait à l'école les adieux les plus touchants.

La distribution des prix a été plusieurs fois interrompue par des chants joyeux, analogues à la circonstance, dans lesquels les petits enfants, par le goût et l'habileté avec lesquels ils donnaient de l'expression à leurs voix, ont montré la bonne direction donnée par M. Halbert aux études musicales dans l'établissement.

M. le curé de Saint-Pierre n'a pas voulu laisser sortir les enfants sans leur rappeler les promesses qu'avait faites l'un d'eux, de rester toujours fidèle à l'enseignement chrétien qu'il avait eu. Il leur a dit que chez les Frères ils recevraient autant d'instruction qu'on en peut recevoir dans toute autre école primaire, qu'il en avait pour garantir la belle exposition de travaux graphiques qu'il avait admirée, et qu'ils y trouveraient

l'éducation, complément nécessaire de l'instruction, qui n'est jamais sérieuse et solide si elle n'est essentiellement chrétienne. Il les sortant de l'école ils n'aillent pas grossir les rangs des ennemis de Dieu et de la société, mais qu'ils soient toujours des hommes d'honneur, de bons citoyens et de vrais chrétiens.

Voici le nom des élèves qui ont eu le plus de nominations, avant-hier, à la distribution des prix des Frères des écoles chrétiennes :

École de Saint-Pierre.

Première classe. — Sigogne, Alfred. — Collier, Narcisse. — Bougreau, Victor. — Laine, Charles. — Cochin, Clément. — Fortier, Auguste. — Geslin, Louis. — Davoine, Alphonse. — Guillemet, Jules. — Paul, Paul.

Deuxième classe. — Lambert, Albert. — Voisin, Albert. — Chesneau, Eugène. — Masson, Joseph. — Milsonneau, Albert.

Troisième classe. — Chalopain, Eugène. — Cormier, Henri. — Rochet, Georges. — Besson, Victor. — Meunier, Joseph. — Chaillou, Eugène. — Vilgrain, Ernest.

École de la Visitation.

Première classe. — Bauge, Constant. — Bauge, Adolphe. — Sauton, Albert. — Chouanière, Henri. — Gigault, Georges. — Mary, Auguste. — Dufresne, Désiré.

Deuxième classe. — Petit, Léon. — Gagnault, Roger. — Moreau, Henri. — Aloyau, Louis. — Furchs, Jean-Baptiste.

RECRUTEMENT. — CLASSE 1874.

Voici les numéros affectés à l'armée de mer dans l'arrondissement de Saumur :

Doué. — 2, 3, 4.
Genes. — 2, 3.
Montreuil-Bellay. — 4, 3.
Vihiers. — 4, 5, 6, 11.
Saumur (Nord-Est). — 4, 5.
Saumur (Nord-Ouest). — 3, 4.
Saumur (Sud). — 6, 7, 8, 10.

Les derniers numéros compris dans la première portion de la liste du contingent sont les suivants :

Doué, 60. — Genes, 56. — Montreuil-Bellay, 56. — Vihiers, 96. — Saumur (N.-E.), 53. — Saumur (N.-O.), 56. — Saumur (Sud), 104.

VOTE DE NOS DÉPUTÉS.

Scrutin sur l'amendement de M. de Saint-Pierre (les sénateurs ne repoussent pas d'indemnité), repoussé par 364 voix contre 252 :

Ont voté contre : MM. Maillé et Max Chard.

Ont voté pour : tous nos autres députés sauf M. de Cumont, qui n'a pas voté.

Le sermon de la grand-messe sera donné dimanche prochain, 1^{er} août, à l'église Saint-Pierre, par le R. P. capucin qui prêchera la retraite des dames du tiers-ordre de Saint-François.

Nous avons publié le programme du concert qui sera donné dimanche soir à 8 heures, place du Champ-de-Foire, par la municipalité et celle du collège se feront entendre dans le square du théâtre.

Demain, nous donnerons le programme des morceaux qui y seront exécutés.

Cours public et gratuit d'Arboriculture.

Par M. DÜ BREUIL, professeur au Conservatoire des Arts et Métiers, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville de Saumur.

Leçons théoriques.

Samedi 31 juillet, à neuf heures du matin. Suite du poirier. — Taille de la charpente des arbres en plein air.

Dimanche 1^{er} août, à neuf heures du matin. Suite du poirier. — Taille des rameaux à l'abri.

Leçons pratiques.

Samedi 31 juillet, à quatre heures du soir. — Taille de la charpente des arbres fruitiers.

Dimanche 1^{er} août, les Sociétés chorales moniques d'Argenton-Château, de Lussac et Nueil se sont réunies à celles de Vihiers.

après avoir exécuté de très-beaux morceaux de musique sur la place du Champ-de-Foire à Vihiers, ont fait, au profit des inondés, une quête qui a produit 62 fr. 40 c.

C'est là une louable action que nous tenons à faire connaître.

(Journal de Maine-et-Loire.)

La compagnie du chemin de fer de Poitiers-Saumur a reçu ampliation du décret déclarant d'utilité publique la gare du chemin de fer de la Vendée, à Poitiers. Tout fait donc espérer que les travaux vont commencer prochainement.

Un accident des plus funestes est arrivé mercredi à Saint-Julien-l'Ars (Vienne). Le brigadier de gendarmerie Gomain, en nettoyant son revolver, pressa la détente, le coup partit et la balle vint le frapper au côté droit. La blessure est très-grave, mais n'est pas mortelle. Grâce à des soins intelligents, le blessé pourra se rétablir. Cet accident est d'autant plus malheureux que le brigadier Gomain était porté pour être nommé maréchal-des-logis.

La compagnie du chemin de fer d'Orléans organise un train de plaisir de Paris à Bordeaux. Le départ de Paris aura lieu le lundi 2 août, à onze heures du matin; le départ de Bordeaux, le jeudi 12 août, à six heures quarante minutes du matin.

Retour des voyageurs à Paris le même jour, à onze heures vingt-deux minutes du soir.

Par jugement du tribunal correctionnel de La Rochelle, du 22 courant, le nommé M. habitant la commune de Saint-Médard, et une femme de la même commune, prévenus, le premier, d'avoir pris une perdrix sur son nid à l'aide d'un collet; la seconde, d'avoir transporté chez elle ladite perdrix et ses œufs, ont été condamnés, par application de l'article 12 de la loi du 3 mai 1844, à 50 fr. d'amende chacun, et aux dépens de l'instance solidairement entre eux.

Le tribunal de Rennes vient de prononcer son jugement dans une affaire assez curieuse.

Un abonné du journal radical *l'Avenir* avait parié que les Frères n'avaient pas dépensé dans la ville de Rennes les sommes qui leur étaient allouées à titre de subvention municipale. L'enjeu du pari était une somme de 1,000 fr., à verser par l'abonné de *l'Avenir* à la caisse de l'école libre de Saint-Hellier.

Le *Journal de Rennes* ayant relevé le défi, des arbitres furent nommés, mais ne purent s'entendre.

L'affaire fut alors portée devant le tribunal, lequel, dans le jugement qu'il vient de rendre, déclare qu'il s'est livré lui-même à l'examen des livres des Frères et à la vérification de leurs dépenses.

Il a acquis, par cet examen, la preuve que les dépenses faites par les Frères sur la place de Rennes ont été, pour les cinq années qui avaient été soumises à l'appréciation des arbitres, bien supérieures aux 67⁰⁰ de la subvention municipale, c'est-à-dire au chiffre qu'on leur demandait de prouver.

Il a, en conséquence, déclaré que la somme de 1,000 fr. devait être versée par l'abonné de *l'Avenir*.

CONSEILS ET RECETTES.

De melon. — Le melon donne-t-il la fièvre? Hippocrate dit: Oui; Galien dit: Non. Le melon est très-sain dans les années d'une chaleur forte et soutenue. Son eau fraîche et sucrée tempère la chaleur du sang et donne du ton aux viscères. On le mange avec du sel, du sucre et quelquefois du poivre. Il ne convient point à tous les estomacs, et c'est l'expérience seule qui peut indiquer ceux qui s'en accommodent le mieux. Le vin vieux et pur est le moyen le plus sûr d'en accélérer la digestion. Le melon est moins salubre en automne que dans les chaleurs de l'été, parce qu'alors il mûrit plus difficilement, et que sa chair est plus froide et moins sucrée. Il serait dangereux de le manger au moment où l'on éprouve une forte transpiration, comme il serait dangereux de boire en ce moment de l'eau glacée.

A Bruxelles, les gourmets préparent ce cucurbitacé d'une façon que ne désavouerait

pas feu Brillat-Savarin. On pratique un trou rond à la section de la queue du melon; on enlève les pépins et les filaments qui les entourent, et on remplit l'espace ainsi laissé vide avec du champagne. Le melon qui est resté plusieurs heures dans cet état est un des mets les plus succulents que l'on puisse imaginer.

Ce n'est point au melon qu'il faut attribuer les fièvres automnales qui se produisent vers fin septembre, mais simplement à une disposition de l'atmosphère. Si le melon produisait réellement les fièvres automnales, ce serait parmi les riches qu'elles se manifesteraient davantage, puisque c'est sur leurs tables que se fait la plus grande consommation de melons; or, l'observation prouve qu'elles sont plus communes parmi le peuple qui en mange fort peu, et dans les campagnes, où ils sont presque inconnus.

On a porté autrefois la même accusation contre le raisin; mais on lui rend plus de justice aujourd'hui; l'expérience et l'observation l'ont honorablement acquitté.

Les feuilles de pêcher. — Les feuilles de pêcher présentent de sérieux dangers pour les animaux. Lorsque ces feuilles sont mangées à jeun par les moutons, elle amènent une mort assez rapide, ce que l'on attribue à l'action subtile de l'acide cyanhydrique ou prussique contenu dans les feuilles et l'absence du pêcher. A jeun, d'ailleurs, l'absorption est favorisée par la vacuité des organes digestifs.

Il n'existe pas de contre-poison connu, d'autant moins que son action est foudroyante, instantanée. On pourrait cependant administrer du café noir à haute dose, lorsque les effets ne sont pas immédiatement mortels.

Ce danger n'existe que par les feuilles et non par les fleurs, qui sont employées à faire, pour les enfants, un sirop agréable, purgatif et vermifuge.

Faits divers.

LES VOLCANS. — Les phénomènes extraordinaires qui se sont produits en Islande donnent de l'intérêt aux détails qui suivent, concernant les volcans:

Sait-on le nombre exact des volcans ou fourneaux volcaniques connus sur la surface du globe? On croira difficilement que ce nombre soit de 200. C'est un chiffre parfaitement exact, résultant des rapports faits par les excursionnistes et voyageurs qui ont fait une reconnaissance précise du globe, — voyageurs savants de toutes les nations, surtout Anglais, Français et Russes. Il n'est question ici que des volcans enflammés; si l'on ajoutait les cratères éteints, on irait à un chiffre très-élevé. En effet, la surface de la terre présente dans une foule d'endroits les vestiges et les preuves de volcans épuisés.

En France, par exemple, on peut citer les anciens volcans de l'Auvergne, du Velay, du Vivarais, de la Provence, du Languedoc. En Italie, une très-grande partie du sol est formée de débris de montagnes volcaniques. Il en est de même dans plusieurs autres contrées.

Les volcans principaux d'Europe, le Vésuve, l'Etna, le mont Hekla lui-même, qui est en éruption en ce moment et qui porte la terreur en Islande, sont des volcans d'une grande puissance; mais c'est dans l'Amérique méridionale qu'il faut aller trouver les plus considérables et les plus terribles. Ainsi, au Pérou, nous citerons:

L'Antisana, dont la hauteur est de 5,850 mètres, l'Arequipa, le Cotopaxi, le plus effrayant de tous, qui a une élévation de plus de 6,000 mètres au-dessus du niveau de la mer. Le brasier qui domine ce volcan, perpétuellement allumé, ressemble, le soir, à un immense fanal dont l'éclat est d'autant plus vif que la ceinture blanche et glacée de la montagne réfléchit constamment la flamme. Ce cratère atteint presque la hauteur qu'aurait le mont Vésuve si on le supposait en feu sur le mont Blanc!...

En 1738, la flamme de ce soupirail gigantesque s'éleva à 1,000 mètres au-dessus de la cime la plus haute, et en 1742, époque à laquelle les académiciens français mesuraient un degré du méridien, ils furent témoins d'une éruption qui s'éleva à 500 mètres au moins au-dessus du Cotopaxi.

Cette fois, la neige qui couvrait la montagne fut fondue généralement et forma un épouvantable torrent, suivant les escarpements de cette montagne et inondant la plaine à plusieurs lieues à la ronde.

Le feu et l'eau ravagèrent alors cette contrée. Les éruptions du Cotopaxi, fort fréquentes, sont assez ordinairement accompagnées des plus épouvantables accidents. Le savant Alexandre de Humboldt affirme qu'en 1803, se trouvant à Guayaquil, ville de la République de l'équateur, éloignée de 52 lieues de la montagne du Cotopaxi, il entendit les mugissements réunis de l'éruption et de l'inondation.

Au Chili, il y a treize volcans. Ces nombreux fourneaux, depuis celui de Coquimbo jusqu'à celui de Saint-Clément, paraissent ne former qu'une seule galerie volcanique sur une étendue de 16 degrés. Se figure-t-on ce que pourrait être une éruption à laquelle prendraient part ces treize formidables cratères vomissant et mugissant tous à la fois?

Le Mexique a un grand nombre de volcans. On en remarque dix très-considérables.

Citons encore aux îles Sandwich, dans l'île d'Haouan, un volcan remarquable appelé Kéraouia, devenu célèbre par la description qu'en a donnée lord Byron, le neveu du célèbre poète qui, dans le mois de juin 1825, commandait la corvette anglaise la *Blonde*, portant à Haouan les restes du roi Riho-Riho et de sa femme, morts l'un et l'autre à Londres.

Pendant son séjour à Paris, le sultan de Zanzibar est allé au Cirque, et ce qui l'a surtout ravi, c'est l'intermède des frères Conrad, ces virtuoses comiques qui jouent du violon en exécutant toutes sortes de tours de force.

Le *Monde illustré* raconte à ce sujet une petite histoire qui ne manque pas de gaieté.

Toute la presse a constaté que Sa Hautesse zanzibarienne en pleurait de joie.

Mais ces douces larmes ont eu un épilogue qui n'a été raconté nulle part, et qui pourtant n'est pas dépourvu de charme.

Le surlendemain du jour où le sultan avait été si suavement ému par le spectacle en question, on le conduisit à l'Opéra, qui, pour la circonstance, s'était mis en frais d'un programme de gala.

L'orchestre, que l'Europe nous envie (pardon du cliché, il est vrai), commença par exécuter un morceau; c'était enlevé avec une verve et une maestria irréprochables. Sur quoi un des interprètes qui l'accompagnait cru devoir demander au sultan s'il était satisfait.

— Oui, répondit-il; mais est-ce qu'ils ne vont pas commencer aussi bientôt à faire des culbutes en jouant comme ceux du Cirque?

Et, du geste, il rappelait les sauts périlleux des frères Conrad.

Bon sultan, va!

BAINS DE MER ET ÉVENTAILS.

Depuis longtemps, les Anglais et les Napolitains se plongeant dans les eaux de la mer, alors que, nous autres Français, nous n'osions suivre leur exemple. Enfin, la duchesse de Berry, en 1824, en prit l'initiative, et bientôt, sous son impulsion, hommes et femmes se jetèrent à la mer, et c'est à Dieppe et à Boulogne que les premiers bains furent pris. Depuis cette époque, chaque petit port de la belle Normandie devint une ville où Parisiennes et étrangères viennent étaler leurs luxueuses toilettes et prendre quelquefois plus de plaisirs que de bains.

Quant aux voyageurs à qui la mer ne convient pas, ils se répandent dans nos stations thermales, soit d'Uriage et d'Allevard, si admirablement situées dans les Alpes; soit de Vichy ou Plombières, si célèbres dans le monde des voyageurs. Si la plage n'existe pas dans une ville d'eaux, il y a la source et ses alentours, où se font des réunions qui ne laissent rien à regretter et des excursions qui donnent aux femmes élégantes l'occasion de produire des toilettes charmantes, mais si originales, qu'elles ne pourraient se porter à Paris.

Il est une mode, hier encore en usage au théâtre seulement, et laquelle depuis quelque temps se naturalise à la ville. Nous voulons parler de l'éventail. La femme aujourd'hui se sert de l'éventail à la ville par les temps de chaleur, et en cela comme en tout ce qu'elle fait, elle y met une grâce et un savoir infinis. L'Espagne, la terre classique et romantique de l'éventail, en fabrique peu, tandis que la fabrication de la France en produit pour plusieurs millions.

Ce sont les parfumeurs italiens venus avec Catherine de Médicis, qui en introduisirent l'usage en France. Les femmes le portèrent

au cou attaché par une chaîne d'or; Henri III le mit en grand honneur; Louis XIV mit en jurandes les éventailistes, et, au dix-huitième siècle, nos grands peintres Boucher, Watteau, Fragonard et Lancret firent de l'éventail de véritables objets d'art. Nous avons de ces éventails qui atteignent un prix fou. Puis l'usage en fut moins fréquent. Enfin, depuis deux ou trois ans, une recrudescence d'engouement pour les objets d'art s'étant emparée de nous, semble avoir donné un nouvel essor à l'éventail.

Une jolie anecdote relevée par le chroniqueur du *Temps* dans l'étude de M. Bousquet sur les *Mœurs et le droit privé et public du Japon*:

« La moindre atteinte aux propriétés du shogoun était punie comme un parricide. Il y avait peine de mort contre quiconque tuait un des canards sauvages qui viennent chaque hiver s'abattre sur les larges canaux du château. Un enfant, en jetant une pierre, eut le malheur d'en tuer un. Saisi par la police, il est traîné devant le juge; on apporte le corps du délit. Le juge, après l'avoir attentivement considéré, dit aux parents éplorés: « — La loi est formelle; si l'enfant a tué l'oiseau, je dois le condamner à mort; mais si l'animal est saut, votre fils est innocent: or, ce canard n'est peut-être qu'étourdi par le coup, et, pour moi, j'ai idée qu'il en reviendra. Emportez-le chez vous, soignez-le bien, et si demain il est guéri, rapportez-le moi: je mettrai alors l'enfant en liberté. »

« Voilà le père plus désolé que jamais, qui tourne et retourne dans ses mains le volatile roidi par la mort. Mais la mère, avec son instinct, a lu dans la pensée du juge. Elle court acheter chez le marchand d'oiseaux un beau canard mandarin et le rapporte triomphante au juge, qui lui dit en souriant malgré lui: « Je vous l'avais bien dit qu'il en reviendrait! »

Ceci se passait à la fin d'un dîner. On avait placé un gâteau de haut style devant une jeune femme, en la priant de le partager entre les convives:

— Oh! qu'il est beau!... C'est réellement dommage de réduire en morceaux une aussi jolie pièce! Je ne sais véritablement où l'entamer!

— Mais, entamez-la où vous voudrez.

— En ce cas, si cela vous est indifférent, je l'entamerai à la maison.

PROVERBES ARABES. — Consultez toujours la femme et fais ensuite à ta tête.

Celui qui aime la beauté, qu'il prenne une *Georgienne*.

Celui qui aime la ruse, qu'il prenne une *Juive*.

Celui qui aime la tranquillité, qu'il prenne une *Chrétienne*.

Celui qui aime l'orgueil et la fantaisie, qu'il prenne une *Turque*.

Une charmante pensée empruntée à la *Mosaique*:

Les faux amis sont comme les hirondelles, ils ne nous connaissent qu'aux beaux jours.

Dernières Nouvelles.

Les bureaux se sont réunis hier pour nommer au scrutin de liste et à la majorité absolue une commission de vingt-cinq membres chargée de remplir, avec les membres du bureau, pendant la prorogation de l'Assemblée, les obligations déterminées par l'article 32 de la Constitution de 1848 et par les autres lois spéciales.

Ils ont nommés aussi une commission pour l'examen du projet de loi portant modification de la loi du 24 novembre 1872 sur le jury.

Le conseil des ministres s'est occupé de la disposition du projet de loi sur les élections sénatoriales qui interdisent les élections sénatoriales partielles, dispositions qui n'ont obtenu que quatre voix de majorité. Le conseil des ministres a décidé de les abandonner.

M. Batbie a lu son rapport à la commission relative aux conseils généraux.

Pour le non signé: P. GODET.

